

Avis voté en plénière du 24 juin 2014

Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée

Déclaration du groupe de la coopération

Il est par définition difficile de déterminer l'importance du travail non déclaré. L'avis contribue à une meilleure identification et connaissance de ce phénomène qui peut prendre de nombreuses formes comme le travail sous-déclaré ou le travail réalisé sous un faux statut. Il peut toucher des ressortissants nationaux comme des migrants réguliers ou irréguliers. Le recours au travail non déclaré est par ailleurs plus répandu dans les secteurs à haute intensité de main-d'œuvre. Il est le fait de certains entrepreneurs et aussi salariés qui tirent volontairement parti du système, mettant ainsi en péril la solidarité.

L'avis souligne bien les conséquences sociales et économiques de l'économie non déclarée. Pour les entreprises, elle génère une concurrence déloyale qui peut mettre en péril la survie de la très grande majorité des entreprises qui respecte les règles. Les incidences individuelles pour les salariés sont également importantes, en matière de couverture sociale notamment. Les travailleurs non déclarés sont privés des avantages que leur conférerait un contrat de travail formel, tels que la formation, un profil professionnel spécifique, des augmentations de salaire, le sentiment d'appartenance à l'entreprise, etc.

Le travail non déclaré a également une incidence considérable sur les finances publiques du fait des pertes qu'il implique en termes de recettes fiscales et de cotisations sociales.

La lutte contre le travail non déclaré passe par un bon équilibre entre prévention, contrôles et sanctions :

- concernant les mesures de prévention : il s'agit de simplifier les procédures et de réduire les coûts qui limitent la création et le développement des entreprises, par exemple les obstacles à la déclaration du travail, en particulier des « jeunes pousses » et des petites entreprises ;
- concernant les contrôles et les sanctions : il s'agit de renforcer les contrôles ciblés et d'appliquer des sanctions appropriées à l'encontre de ceux qui profitent du travail clandestin, par une meilleure coordination des autorités compétentes (le fisc, l'inspection du travail, la police). Cela passe par des mécanismes de sanction dissuasifs et proportionnés.

Il est donc important de réduire les avantages économiques du travail non déclaré afin de renverser le rapport risques/bénéfices. Les effets de la surréglementation et d'un poids excessif de la fiscalité pesant sur les acteurs économiques ne sont pas à négliger. Ainsi, le travail engagé de simplification administrative doit se poursuivre et s'amplifier.

Comme l'a souligné récemment le Comité économique et social européen, une lutte efficace passe également par un échange systématique d'informations, de données et d'analyses au niveau de l'Union européenne, de manière à assurer la participation et la coopération des autorités responsables et des partenaires sociaux concernés.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.